

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 30 septembre 2014

**N°171/09/2014 : CENTRE D'INTERPRETATION D'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
- ACTIONS VILLE D'ART ET D'HISTOIRE 2014 - DEMANDES DE SUBVENTIONS**

L'an deux mille quatorze, le mardi 30 septembre à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 24 septembre 2014.

Etaient présents : 39

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Laurence PAGES, Alain CRIVELLA, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Aurore KOTHE, Maxime BERAUDO, Bernard PECOU, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Monique VALAT, Philippe FRANCOIS, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, Jean TEKPRI, Danielle AMOUROUX, Jean GARROCQ, Jean Martial DEJEAN, Jean Luc BUDOIA, Jean-Michel MUSCATELLI, Béatrice KOHLER, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Aurélie BURATTI, Laura NICOLAS, Quentin SUCAU, José GONZALEZ, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Arnaud GUITARD, Carole GARCIA, Gaël TABARLY, Pauline BLANC, Marie-Dominique BAGUR, Thierry VIALON

Pouvoirs : 6

Mesdames, Messieurs Thierry DEVILLE à Pierre Antoine LEVI, Angèle LOUCHART à Marie-Claude BERLY, Colette HARLE à Jean-Michel MUSCATELLI, Anne ALASSANE à Annie GUILLOT, Jean-François GARRIGUES à Brigitte BAREGES, Valérie RABAULT à Pauline BLANC

**Monsieur Alain CRIVELLA donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Ville d'art et d'histoire depuis 1998, Montauban programme chaque année des actions visant à sensibiliser le public le plus large possible à la découverte de l'histoire, de l'architecture et du patrimoine local.

La convention Ville et Pays d'art et d'histoire signée avec l'Etat le 18 juin 1998 précise les modalités de cofinancement par la DRAC de Midi-Pyrénées.

En 2014, le centre du patrimoine de Montauban, qui met en œuvre la convention Ville et Pays d'art et d'histoire, a notamment programmé un riche programme mêlant notamment :

- des expositions temporaires,
- des visites guidées en ville et au musée Ingres,
- des ateliers pédagogiques pour le jeune public en et hors temps scolaire,
- l'édition de brochures,
- des animations, spectacles et conférences,
- l'inventaire du quartier de Villebourbon,
- des opérations de restauration du patrimoine (mobilier de l'église Saint-Jacques et de Saint-Orens de Villebourbon),

dont le programme détaillé est joint à la présente.

Considérant que le coût de l'ensemble de ces actions, (charges de personnel comprises) est estimé à 261 669,89 € et que les crédits nécessaires ont été ouverts au budget de l'exercice ;

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- charger Madame le Maire de solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, au titre de la convention « Ville d'art et d'histoire » une subvention au taux le plus élevé que possible.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le : **03 OCT, 2014**

De sa publication le : **03 OCT, 2014**

De sa notification le :

Pour extrait certifié conforme,
Montauban, le 01 octobre 2014

Maire,

Brigitte BAREGES

